

L'an deux mille onze, le dix huit février à dix sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du neuf février deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 43

Membres titulaires présents ou représentés : 23

Pouvoirs : 5

Quorum atteint

Nombre de suffrages exprimés : 28

**Présents(es)**

Annie AGIER,  
Paul ARNOUX,  
Marcel BAGARD,  
Christian BARTHEYE,  
Sébastien BERNARD suppléant,  
Jean-Marie BERTRAND,  
Jean-Marie BLANCHARD  
suppléant,

Marc BONNARD,  
Jean-Pierre BUIX,  
Daniel CHARRASSE suppléant,  
Pierre DALSTEIN suppléant,  
Claude DAUMAS suppléant,  
Dominique GUEYTTE,  
Laurent HARO suppléant,  
Bruno LAGIER,

Valery LIOTAUD,  
Nadia MACIPE suppléante,  
Patricia MORHET-RICHAUD,  
Hervé RASCLARD,  
Francis RIEU suppléant,  
Jacques RODARI,  
Michel TACHE,  
Eliane TERRAS suppléante

**Pouvoirs**

Marie BOUCHEZ à Marc BONNARD, Pierre COMBES à Hervé RASCLARD, Michèle EYBALIN à Annie AGIER, Bernard ILLY à Dominique GUEYTTE, Christine NIVOU à Bruno LAGIER

**Excusés(es)**

André AUBERIC, Olivier CADIER, Claire CHASTAN, Marie-Christine GIT, Gérard GOZZI, Michel GREGOIRE, Anne-Marie HAUTANT, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Corinne MOREL-DARLEUX, Marie-Pierre MOUTON, Anne-Marie REME-PIC suppléante, Jean-Louis REY, Auguste TRUPHEME suppléant

\*\*\*\*\*

## **Objet : Identification et faisabilité de la gestion environnementale de 10 sites naturels majeurs des Baronnies Provençales**

### ■ **Contexte :**

Les Baronnies Provençales recèlent un patrimoine naturel d'une très grande richesse. Son intérêt est d'ailleurs reconnu au niveau national et européen au travers de l'existence de nombreux périmètres, de type Natura 2000, ZNIEFF I et II, ENS, Réserve Biologique Domaniale dirigée... . Un nombre important d'habitats, d'espèces protégées (animales ou végétales) et/ou remarquables est présent au sein du projet de Parc naturel régional.

Malgré un réseau assez dense de sites bénéficiant de protection ou de classement, relativement peu d'actions de gestion sont mises en place.

Les activités humaines (notamment agriculture et sylviculture) et les savoir-faire locaux des Baronnies Provençales ont notamment permis le maintien sur le territoire de milieux naturels en bon état de conservation avec une bonne fonctionnalité écologique. Cette qualité favorise le retour et l'installation d'espèces remarquables et/ou protégées.

Entre 2005 et 2008, le CBNA a réalisé une cartographie des habitats naturels qui a mis en évidence les secteurs à enjeux floristiques sur le territoire (Secteurs à enjeux et cartographie des habitats - projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales – Jérémie VAN ES et Jean-Pierre DALMAS – CBNA mai 2008 – 603 p + annexes). Suivant la méthode de travail retenue (zones échantillons, photo-interprétation, définition de la valeur patrimoniale des habitats, données issues de sa base de données floristique), le CBNA a identifié et cartographié 57 sites à enjeux sur l'ensemble du territoire dont 45 compris dans le périmètre de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales.

151 habitats naturels ont ainsi été mis en évidence. Parmi ceux-ci, 32 présentent des enjeux forts de conservation (dont 30 ont été cartographiés).

Concernant la flore, 332 espèces végétales recensées sur les sites à enjeux retenus par le CBNA, 22 espèces sont considérées comme prioritaires en termes de conservation.

Partant de ces constats, le SMBP a identifié dans son avant-projet de Charte la réalisation d'une opération d'identification et de faisabilité de gestion sur 10 sites majeurs naturels comme une action prioritaire. Il s'agit d'identifier, parmi les 45 sites décrits par le CBNA en 2008, 10 sites prioritaires en termes d'habitats, et de définir puis mettre en œuvre, avec ses partenaires, des mesures contractuelles de préservation organisées en plans de gestion locaux concertés.

Le SMBP a souhaité que le CBNA soit porteur du projet, en y associant les partenaires compétents en termes de gestion conservatoire des milieux, CEEP en Région PACA et le CREN en Région Rhône-Alpes.

### ■ **Objectifs :**

- Identifier 10 sites prioritaires en termes d'enjeux de conservation ;
- Définir et évaluer la faisabilité d'actions pilotes, démonstratives, en terme de préservation, de gestion et de valorisation d'espaces naturels.

Suite à la démarche d'évaluation de la faisabilité, des actions concrètes de gestion conservatoire d'espaces naturels sur des sites où les acteurs locaux sont volontaires pourront démarrer, et feront l'objet d'une programmation financière distincte et spécifique.

### ■ **Bases de travail :**

Les 45 sites pointés par le CBNA comme étant patrimoniaux pour les Baronnies Provençales au titre des habitats naturels et de la flore présente. Pour mémoire, le CNBA avait pointé 57 sites, sur un territoire d'étude plus large que celui retenu pour le Pnr en préfiguration. Les 45 sites conservés correspondent à ceux compris entièrement dans l'actuel périmètre d'étude du Pnr.

Cette sélection sera complétée par les principales zones humides issues de l'inventaire en Drôme et des Hautes-Alpes.

L'étude, portée par le CBNA, maître d'ouvrage, fera intervenir les 2 Conservatoires d'Espaces Naturels compétents CEEP en PACA et CREN en Rhône-Alpes.

■ **Plan prévisionnel de financement de l'opération :**

ORIGINE DU FINANCEMENT	Montant en Euros	(%) du montant total de l'opération
ETAT FNADT	27 200 €	40 %
Région PACA	13 600 €	20 %
Région Rhône-Alpes	13 600 €	20 %
<b>TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES</b>	<b>54 400 €</b>	<b>80 %</b>
Autofinancement CBNA (+SMBP+CREN+CEEP)	13 600 €	20%
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>68 000 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical approuve la proposition du Président, et l'autorise à engager un montant maximum de 6 800 € en subvention au CBNA et lui donne mandat pour signer toute convention avec ce dernier, le CREN Rhône-Alpes et le CEEP et actes relatif à cette opération.

Montant	Destinataire	Affectation comptable
<b>6 800 €</b>	CBNA	<b>67433</b>

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

Le Président  
Hervé RASCLARD